

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Jacqueline LABAUME, Monsieur Sébastien BEROT, Madame Nadine JUHEL, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Philippe TARRADE (Pouvoir à Monsieur Jean-Jacques SAGOT), Monsieur Christian PREVOST (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Christophe CHEVRIER (Pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Madame Fabienne DE BEUVRON (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Olivier ATTANE), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	02 décembre 2022	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	23	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	29

DEL-2022_84 Attribution de subventions 2022

Considérant que la Commune de Périgny a été sollicitée par les associations du territoire pour le versement d'une subvention pour l'année 2022,

Vu l'avis des Commissions « Finances » et « Culture, sport, animation et vie associative » du 7 novembre 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les montants de subventions détaillés ci-après :

FOOTBALL CLUB PÉRIGNY	37 000,00 euros
PÉRIGNY VOLLEY BALL	6 500,00 euros
ARTS ET LETTRES	300,00 euros
ARCHERS DE COUREILLES	4 000,00 euros

AR Prefecture

017-211702741-20221208-DEL_2022_84-DE
Reçu le 13/12/2022

PÉRIGNY PING	3 000,00 euros
MUE DADA	5 000,00 euros

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 5 avril 2022 approuvant le Budget Principal de la Commune pour 2022,

Entendu l'exposé de Madame MENES, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le versement des subventions comme suit :

FOOTBALL CLUB PÉRIGNY	37 000,00 euros
PÉRIGNY VOLLEY BALL	6 500,00 euros
ARTS ET LETTRES	300,00 euros
ARCHERS DE COUREILLES	4 000,00 euros
PÉRIGNY PING	3 000,00 euros
MUE DADA	5 000,00 euros

- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022,
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Trésorier de La Rochelle banlieueet insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

